

A vos côtés dès la rentrée !

Après notre rencontre en juillet et à l'IUFM en septembre, nous souhaitons préserver le lien avec vous pour vous aider dans votre parcours de formation et répondre à vos questionnements. Ne restez pas seul ! Vous pouvez vous adresser aux militants et aux élus du SNUipp-FSU lors des permanences ou des réunions syndicales à l'IUFM, mais aussi dans les écoles.

En cette rentrée, les conditions de formation ne se sont pas améliorées : journées de formation hors temps de travail, disséminées dans l'année sans tenir compte des besoins, emploi du temps de la semaine très lourd... Il faut faire entendre votre voix ! N'hésitez pas à nous solliciter dès que vous rencontrez une situation qui vous interpelle. C'est en recoupant toutes les informations que nous pourrions porter vos revendications auprès de l'administration.

Nous souhaitons, comme vous, une formation initiale de qualité qui permettra une entrée plus sereine et mieux préparée dans le métier. C'est pour cela que le SNUipp organise des réunions d'information régulières à l'IUFM pour tisser des liens au sein d'une promotion, mais nous organisons aussi des réunions d'information syndicales ouvertes à tous les collègues traitant de questions diverses d'actualité ou administratives. Cette année encore le SNUipp-FSU et le GFEN s'associent pour organiser un cycle de formation syndicale et pédagogique sur le temps de travail destiné aux PES. Nous vous invitons à y participer pour rencontrer vos collègues dans un cadre différent et réfléchir ensemble à l'avenir de la formation initiale.

Audrey Bourlet de la Vallée

**cycle de formation
SYNDICALE ET
PÉDAGOGIQUE**

séance 1

lundi 18 novembre

**inscription avant le 18
octobre (voir page 2)**



Cycle de formation syndicale et pédagogique

Enseigner n'est pas un métier simple, et l'entrée dans le métier est d'autant plus compliquée que la formation a été très fortement attaquée ces dernières années. Le SNUipp-FSU et le GFEN ont mis en place un cycle de formation pédagogique et syndicale pour faciliter votre entrée dans le métier.

Comme pour l'apprentissage des élèves, la nature de l'activité des enseignants détermine l'efficacité d'une formation. En ce sens l'accompagnement et le travail collectif sont plus efficaces que la prescription lorsqu'ils articulent les propositions des formateurs et les questionnements des enseignants.

La prise en compte des pratiques de chacun doit permettre d'en faire une

analyse, utile au porteur de l'expérience autant qu'au groupe. La formation doit permettre à chaque enseignant de poursuivre seul le travail engagé avec d'autres.

Les apports théoriques seront étroitement associés à des propositions concrètes d'activités pour la classe. La formation en plusieurs sessions alliera aux apports magistraux des pratiques mises en situations pour comprendre de l'intérieur les problématiques soulevées et réinvestissables dans les classes.

Un temps syndical sera consacré, lors de chaque séance, à l'actualité et aux droits des personnels.

Objectifs

- Questionner et modéliser des pratiques pour les transformer et tendre vers la réussite de tous les élèves.
- Interroger les liens entre enjeux, objectifs, contenus de savoir et choix pédagogiques.
- Partager et construire des outils directement investissables dans les classes.

Pour chaque session le temps est réparti comme suit : 5 h d'ateliers à caractère pédagogique et 1 h 30 d'information syndicale.

Ces dernières années, ces journées étaient très fréquentées. La participation est un droit et ne peut en aucun cas vous porter préjudice.

Planning des formations

Séance 1 - lundi 18/11

L'entrée dans l'écrit

De nombreux élèves sont dans un rapport d'étrangeté ou de rejet d'écrits dont ils ne comprennent ni le sens, ni la nécessité ni la fonction. Lors de cette journée, deux situations de production permettront de modifier le rapport à l'écrit et d'éprouver le plaisir d'écrire

- Atelier d'écriture : Situations pour dépasser la peur d'écrire
- Reconstruction de textes Comment un travail en groupe permet la réussite de chacun lorsqu'est posé le défi de la production d'écrit.
- Réflexion collective et apport théorique sur le rapport à l'écrit des élèves et les conditions pédagogiques pour le rendre efficient.

Séance 2 - lundi 10/03

Apprendre c'est comprendre

Il ne suffit pas de faire pour apprendre. C'est la mise en questionnement des élèves qui permet l'entrée dans les apprentissages et la construction des savoirs.

- Tableau à double entrée
- Lecture avec questions préalables : Plutôt que de poser des questions qui ne suscitent que peu de réflexion à la fin d'un texte, les placer avant favorise la mise en questionnement des élèves.

Séance 3 - lundi 19/05

Apprendre c'est toujours résoudre des problèmes

Face à un obstacle cognitif, c'est en pensant avec et contre ses pairs que chacun apprend.

- Problèmes sans questions : Quand on retire les questions d'un « problème » pour que les élèves se mettent en questionnement.
- Vocabulaire : Enseigner comment on se sert des mots plutôt que d'expliquer ce qu'ils signifient.



Pour participer

Prochaine séance le
lundi 18 novembre

Il suffit de :

- signaler votre participation à votre inspecteur de circonscription un mois avant. **ATTENTION ce sera juste avant les vacances**
- d'informer le SNUipp-FSU de votre présence.

Lettre type :

<http://75.snuipp.fr/?Demande-d-autorisation-d-absence>

Pour plus d'informations :

snu75@snuipp.fr - 01 44 62 70 01

Le point sur ... le reclassement

Le reclassement consiste à prendre en compte tout ou partie des services antérieurs à la nomination au grade de professeur des écoles ; services effectués dans la fonction publique en qualité de titulaire ou d'agent contractuel. La notion de fonction publique recouvre les trois fonctions publiques : d'Etat, hospitalière et territoriale ; ainsi que leurs établissements publics. Une circulaire académique va être publiée au cours de l'année pour que les personnels concernés puissent constituer leur dossier. N'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp-FSU pour obtenir aide et soutien dans cette démarche.

CLES et C2i2e

Les CLES2 et le C2I2E ne seront pas exigés aux futurs enseignants pour être titularisés. Un dispositif de formation continue sera substitué à ces certifications.

Les stagiaires lauréats des concours 2012, 2013 et 2014 anticipé seront titularisés même s'ils n'ont pas acquis ces certifications. Ils bénéficieront ensuite d'une formation, gratuite, pour les valider dans les trois années qui suivent cette titularisation. Cette forma-

tion sera organisée par les recteurs. Un décret devrait prochainement préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Pour la suite, la formation relative à ces compétences sera intégrée dans le cursus des étudiants, au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Raymonde GROSJEAN
Professeur des Ecoles
Ecole élémentaire
12 rue du Porto
75019 PARIS

Paris, le 24 avril 2012

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du premier degré
94 avenue Gambetta 75984 PARIS cedex 20
sous-couvert de M l'I.C.C.

OBJET : AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur le Directeur académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du travail de Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009).

Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature

Des questions, des difficultés...

Pensez à :

nous contacter par mail
snu75@snuipp.fr

par téléphone
01 44 62 70 01

consulter nos sites
<http://75.snuipp.fr>
<http://neo.snuipp.fr>

vous inscrire à la **lettre électronique hebdomadaire** en une du site
75.snuipp.fr



Se syndiquer au plus tôt

Le SNUipp-FSU, premier syndicat de la profession, défend tous les personnels, qu'ils soient syndiqués ou non. Mais, se syndiquer permet de mettre tout de son côté pour défendre ses droits : cela permet d'être informé de ses droits au jour le jour, de toujours savoir à qui s'adresser en cas de problème.

Le SNUipp-FSU assure aussi un accompagnement dans le métier par le biais de publications et de réunions pédagogiques locales ou nationales.

Le montant de la cotisation est, pour un an, de 30 euros pour les étudiants, 90 euros pour les PES (dont 66 % est déductible des impôts).

Une école plus forte...
C'est possible !!!
Syndiquons-nous !!!



Adhérez pour renforcer l'action du SNUipp Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom Prénom: Nom de naissance : Date de naissance:

Adresse personnelle : Tél. : personnel : Portable:

E-mail : Adresse professionnelle :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE REGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ euros (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre du SNUipp Paris (datés du jour de l'émission des chèques).

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Cotisation annuelle
Etudiant - 30 €
PES - 90 €
66% est déductible
des impôts

A renvoyer à SNUipp Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher ci-dessous les mois de prélèvement (ils doivent être consécutifs) et la case TACITE RECONDUCTION si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

TACITE Novembre Janvier Mars Mai
 RECONDUCTION Décembre Février Avril Juin

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT - COTISATIONS SNUIPP-FSU PARIS

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □ □ □

N° COMPTE CLE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :